



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque de reconnaissance de la profession de psychologue

Question écrite n° 40000

Texte de la question

M. Pascal Brindeau attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le manque de reconnaissance dont sont l'objet les praticiens psychologues. Plusieurs rapports officiels, notamment diligentés par l'inspection générale des affaires sociales et la Cour des comptes, soulignent le manque de reconnaissance de la profession, qui s'exprime notamment par le manque de réglementations ou de visibilité. Le rôle majeur de ces professionnels a pourtant été mis en évidence depuis le début de la crise sanitaire avec une recrudescence inédite de patients de tous âges. L'absence de psychologues praticiens lors du Ségur de la santé, ainsi que l'absence de remboursement des consultations psychologiques par la sécurité sociale traduisent bien le manque de reconnaissance de la profession. Il souhaite donc savoir quelles mesures sont envisagées pour permettre une meilleure reconnaissance des psychologues en France.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Brindeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40000

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5283

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)